Article 1 . Dispositions générales

1.1. Définitions

« Bon de commande » ou « Contrat » désigne le document en vertu duquel WeLinkCare fournira au Client un produit ou un (des) service (s) qui peut être utilisé conformément aux conditions particulières reprises au Bon de commande ou au Contrat. Le Contrat de services ou de ventes ou le Bon de commande est conclu de la manière suivante :

-Soit, par la conclusion d'un contrat signé par WeLinkCare et le Client,

-Soit, par l'envoi par mail ou courrier au siège social de WeLinkCare de son offre ou de son devis dûment complété et signé avec la mention de son accord par le Client ;

-Soit, par la confirmation par WeLinkCare de la commande demandée par le Client,

-Soit par mail ou par courrier, et dans les termes de celle-ci.

Les engagements verbaux n'engagent WeLinkCare qu'après confirmation écrite et dûment signée.

« Client » désigne toute personne, physique ou morale, qualifiée d'entreprise, faisant appel aux services ou achetant les produits numériques à WeLinkCare. Le Client est la personne physique ou morale qui signe ou retourne un devis ou un Bon de commande par écrit (confirmation par courriel et via notre logiciel de facture/remise de prix y compris) au sujet de produits ou de services à fournir par WeLinkCare.

Les produits ou services sont décrits dans le Contrat, l'offre acceptée ou dans le Bon de commande émanant du Client et accepté WeLinkCare. « WeLinkCare » désigne la société à responsabilité limitée de droit belge «WeLinkCare SRL», dont le siège établi à Ruelle des Waides, 76 4000 Liège, Belgique et inscrite à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro BE 0751 645 476.

1.2. Applicabilité des conditions générales et modification

Les présentes Conditions Générales sont applicables sous réserve de l'accord des parties, qu'il soit donné par écrit ou par la signature d'un Bon de commande. Les relations contractuelles sont régies par les présentes Conditions Générales à moins que le Contrat/Bon de commande stipule expressément qu'il y est dérogé ; l'application d'autres conditions contractuelles, par exemple les conditions générales du Client, est explicitement exclue par les parties. Les présentes Conditions générales sont en tout temps disponibles et accessibles sur le site Internet de WeLinkCare. Elles pourront être modifiées à tout moment par WeLinkCare, moyennant communication au Client dans les plus brefs délais. La nouvelle version des conditions générales ne sera applicable qu'aux contrats conclus postérieurement à leur entrée en application.

Article 2. Objet des prestations. Produits et Services.

2.1. WeLinkCare s'engage à fournir des services (par exemple de la consultance de la visibilité auprès de sa communauté sur son site internet ou sur ses réseaux sociaux, à organiser des Webinaires ainsi qu'à fournir des datas sur ses actions) au client.

2.2 Le client est tenu de mettre en place les moyens nécessaires (obligation de moyen) pour que WeLinkCare puisse exécuter dans les meilleures conditions ses missions (par exemple : fournir les documents et informations nécessaires, poster du contenu qui intéresse la cible sur la plateforme etc).

2.3 Nous n'engageons effectivement de mission qu'après réception d'un bon de commande.

Article 3. Durées et Délais

Lorsque le Client opte pour un service ou une prestation à durée déterminée, si le Client décide d'arrêter le contrat anticipativement, il sera redevable d'une indemnité égale à 25% de toutes les factures HTVA qui auraient dû être émises jusqu'à l'échéance du contrat

Article 4. Responsabilité

4.1. WeLinkCare ne contracte qu'une obligation de moyens.

4.2. WeLinkCare garantit que les logiciels ainsi que les éléments spécifiquement créés pour le Client respectent les droits de propriété intellectuelle de tiers. Le Client confirme que toute ce qu'il fournit à WeLinkCare pour l'exécution du contrat n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tiers.

Article 5. Prix. Facturation. Paiement

5.1. Les Prix mentionnés dans les documents de WeLinkCare sont nets, exprimés en euro (€) et s'entendent hors TVA. Les éventuelles redevances et autres taxes ne sont pas incluses. Toutes les taxes actuelles et futures ainsi que tous les prélèvements et coûts additionnels, de quelque nature qu'ils soient, liés à la vente ou aux prestations de services, sont à charge du Client.

5.2. Sauf stipulation contraire écrite, le paiement se fait au comptant, 25 jours après réception de la facture.

Le Contrat ou le Bon de commande permet ainsi de définir à la fois les prestations choisies et le coût effectif de ces dernières la date de signature. En principe, et sauf autre stipulation dans le Contrat ou le Bon de commande, la facturation se fera à un rythme annuel.

Si vous souhaitez payer en plusieurs fois, vous pouvez soumettre votre demande par simple courrier, téléphone ou voie électronique

5.3. Dans ce cas de défaut de paiement, le Client sera redevable, sans mise en demeure préalable d'un intérêt conventionnel de 12% par an sur les sommes dues. Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à WeLinkCare par lettre recommandée, sous peine de déchéance, dans les 7 jours suivants la date de facture, sans quoi la dite facture est réputée acceptée sans réserve.

Article 6. Confidentialité

Les informations fournies par WeLinkCare dans le cadre d'un partenariat (ex.: offres de prix, documents divers, chartes graphiques) restent strictement confidentielles. Elles sont destinées à un usage exclusif du Client. Les données personnelles relatives tant au Client qu'à WeLinkCare, recueillies par l'intermédiaire de formulaires, et toutes informations futures, ne sont destinées qu'à l'exécution du présent contrat et aux communications entre les parties, et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques en cas de besoin. WeLinkCare et le Client sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour autant que et dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution du présent contrat.

Article 7. Respect de la vie privée et données personnelles

Le Client s'engage à respecter l'ensemble de la législation en vigueur en matière de respect de la vie privée et de traitement des données personnelles et d'informer les tiers du fait que leurs données peuvent être utilisées et transmises à des fins publicitaires, commerciales ou de marketing.

Article 8. Obligations diverses

Sauf force majeure, le client est tenu de prévenir par simple courrier, téléphone ou voie électronique de l'annulation d'un rendez-vous de suivi du projet au minimum 5 jours ouvrables avant sa tenue. Auquel cas, WeLinkcare se réserve le droit de facturer le rendez-vous même s' il n'a pas eu lieu.

Article 9. Nullité - Caducité

La nullité ou la caducité éventuelle de tout ou partie d'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité ou la caducité de la totalité des autres clauses qu'elle contient, sauf si cette clause constitue un élément essentiel de la Convention. En cas de caducité ou de nullité de tout ou partie de l'une des clauses des présentes Conditions générales, les Parties s'engagent à négocier sans délai, de bonne foi, le remplacement de la/les clause(s) nulle(s) ou caduque(s) par une/des clause(s) légale(s) d'effet économique équivalent.

Article 10. Intégralité des documents contractuels

Aucune indication, aucun document, aucun échange de correspondance, ni postérieure ni antérieur à la conclusion de la relation contractuelle, ne pourra engendrer des obligations au titre des présentes s'il ne fait l'objet d'un avenant signé par les deux

parties. Le fait, pour l'une des parties, de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses ne vaut pas renonciation pour l'avenir à l'application de ladite clause.

Article 11. Election de domicile
Aux fins des présentes, le Client établit son domicile à l'adresse qu'il a communiquée à WeLinkCare. Toute communication sera valablement faite aux adresses postales et électroniques communiquées par le Client et par WeLinkCare.

Article 12. Attribution de compétence
Toute contestation relative à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des relations contractuelles, et qui ne pourra être amiablement réglée dans un délai raisonnable, relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège.

Article 13. Force majeure
Le Client et WeLinkCare ne pourront être tenus pour responsables du retard constaté dans l'exécution de l'objet du contrat pour WeLinkCare ou du retard de paiement du coût des prestations pour le Client lorsqu'il y aura matérialisation d'un événement relevant d'un cas de force majeure. Il est entendu que la force majeure est un événement qui empêche l'exécution du contrat et qui échappe à la volonté des parties. On entend par force majeure des événements comme par exemple: les pannes accidentelles, les incendies, des crues exceptionnelles, le vol de matériel, une guerre déclarée ou non, une grève générale du travail, des maladies épidémiques, une mise en quarantaine, des accidents ou d'autres événements totalement indépendants de la volonté du débiteur de l'obligation, comme peut encore l'être tout circonstance extérieure au contrôle de chaque partie tels que la saisie, l'embargo, les restrictions d'énergie et défauts ou retard dans les livraisons de sous-traitants provoquées par de telles circonstances.